



Québec, le 23 décembre 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-408

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande, faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Le **montant des mesures de soutien à la réussite éducative pour les années 2020-2021 à 2024-2025** (montants liés aux **plans d'intervention personnalisés** et aux **programmes de tutorat pour les élèves vulnérables**) (*précisions apportées le 13 novembre dernier*);
2. Les montants liés à la COVID octroyés par le ministère de l'Éducation pour 2020-2021 et les autres années;
3. Les données (montants) liées aux dépenses publiques pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle de 2000 à aujourd'hui.;
4. Le nombre d'aides à la classe de 2000 à 2024;

Le Ministère ne détient pas de document pouvant répondre au premier point de votre demande puisqu'il n'y a pas de mesures spécifiques liées aux plans d'intervention. Quelques mesures peuvent prendre en considération l'effectif scolaire de la formation générale des jeunes présents au 30 septembre de l'année scolaire précédente ayant un plan d'intervention dans le cadre de la répartition de l'enveloppe budgétaire associée à la mesure. C'était le cas du volet 2 de la mesure 15026 pour l'année scolaire 2025-2026.

En 2024-2025, il y avait aussi les mesures suivantes :

15311 – Intégration en classe ordinaire des élèves lourdement handicapés
15320 – Libération des enseignants
15341 – Services régionaux et suprarégionaux de scolarisation

... 2

Nous vous suggérons d'effectuer une recherche par mot-clé (plan d'intervention, tutorat...) dans les textes des règles budgétaires disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse :

[Règles budgétaires – Centres de services scolaires et commissions scolaires](#)

Afin de répondre au deuxième point, nous vous informons que des documents sont diffusés sur le site Web du Ministère, soit dans les réponses aux questions posées lors des [études des crédits](#), plus précisément :

- L'étude de crédits 2021-2022 : renseignements généraux numéro 42 de l'opposition officielle, renseignements particuliers numéro 227 de l'opposition officielle ainsi que renseignements particuliers numéro 51 de la deuxième opposition officielle ;
- L'étude de crédits 2022-2023 : renseignements particuliers numéros 36, 116, 162, 180, 188 et 205 de l'opposition officielle, renseignements particuliers numéro 20 de la deuxième opposition officielle ainsi que renseignements particuliers numéro 105 de la troisième opposition officielle.

Nous vous invitons aussi à consulter les sommaires provinciaux des certifications finales des allocations budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, diffusés en réponse à [la demande d'accès 23-512](#).

Pour la mesure budgétaire 15022 – Bien-être à l'école, celle-ci s'est poursuivie en 2022-2023. Nous vous invitons à consulter le sommaire fourni en réponse à [la demande no 24-543](#).

Pour le réseau privé, vous trouverez ci-joint les sommaires provinciaux des certifications finales des allocations budgétaires des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Il est à noter que la mesure 30370 – Bien-être à l'école s'est poursuivie en 2022-2023. Le sommaire est fourni en réponse à [la demande no 24-182](#).

Pour le troisième point de votre demande, nous vous invitons à consulter les réponses fournies aux demandes suivantes :

- [25-304](#) pour les années scolaires 2000-2001 à 2017-2018 et 2024-2025;
- [23-512](#) pour les années scolaires 2018-2019 à 2021-2022;
- [24-543](#) pour l'année scolaire 2022-2023;
- [25-105](#) pour l'année scolaire 2023-2024.

Enfin, pour le quatrième point, vous trouverez en annexe un document concernant le nombre de personnes en soutien à la classe. Nous vous invitons aussi à consulter les réponses fournies aux demandes suivantes :

- [24-543](#) pour l'année scolaire 2022-2023;
- [25-105](#) pour l'année scolaire 2023-2024;
- [25-304](#) pour l'année scolaire 2024-2025.

Vous trouverez aussi en annexe un extrait concernant la mesure 15157.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/cd

p. j. 6

TRAFICS 2021-2022

Page audité
Allocations de base - Ajustements à l'allocation de base pour les activités éducatives
Mesures d'appui
Exercice clos le 30 juin 2024

DESCRIPTION		A CERTIFICATION	B AJUSTEMENT OS	C = A + B ALLOCATIONS
15141	Programme de reconnaissance de la valeur ajoutée et de l'aide à l'affectation, au recrutement et à la rétention du personnel enseignant (APEQ)	3 164 720,16	0,00	3 164 720,00
15142	Ajustement pour les groupes formés d'élèves de divers niveaux d'études (FSE, FAE, APEQ)	2 017 893,00	0,00	2 017 893,00
15143	Primes d'éloignement à la FGA	236 289,00	0,00	236 289,00
15144	Compensation liée à l'organisation des groupes d'élèves au secteur de l'éducation des adultes (FSE, FAE)	2 314 238,00	-1 099,00	2 313 139,00
15145	Perfectionnement du personnel professionnel – Organismes scolaires francophones	1 742 231,00	-1 031,00	1 741 200,00
15146	Perfectionnement du personnel professionnel – Organismes scolaires anglophones	153 900,00	0,00	153 900,00
15147	Perfectionnement du personnel enseignant dans les régions éloignées (FSE, APEQ)	369 499,00	0,00	369 499,00
15148	Soutien enseignants spécialistes préscolaire et primaire (FAE)	6 192 600,00	0,00	6 192 600,00
15149	Soutien aux classes d'accueil (FSE)	2 112 296,00	0,00	2 112 296,00
15150	Mesures liées à l'insertion professionnelle et à la valorisation du personnel scolaire	145 846 350,04	71 178,00	145 917 528,00
15151	Mise en place de programmes d'insertion professionnelle pour les enseignants (FSE, APEQ)	775 428,38	-811,00	774 617,00
15152	Insertion des enseignants en début de carrière (FAE)	2 882 052,00	0,00	2 882 052,00
15153	Soutien à l'organisation du programme de mentorat	5 353 940,97	0,00	5 353 941,00
15154	Libération occasionnelle d'enseignants mérités (FAE, FSE, APEQ)	8 000 000,00	-4 577,00	7 995 423,00
15155	Enseignants mentors (FAE, FSE, APEQ)	38 977 965,69	-22 586,00	38 954 980,00
15156	Octroi de contrats de suppléance à temps partiel jusqu'à concurrence de 100 %	59 423 178,00	0,00	59 423 178,00
15157	Projet pilote d'aides à la classe dans les établissements d'enseignement primaire	21 029 600,00	0,00	21 029 600,00
15158	Valorisation du personnel scolaire	6 659 869,00	0,00	6 659 869,00
15159	Soutien et accompagnement vers l'obtention d'un brevet d'enseignement pour les enseignants non légalement qualifié en emploi (ENLQ)	2 744 716,00	99 152,00	2 843 868,00
15160	Activités éducatives innovantes en FGA	68 774 331,11	0,00	68 774 331,00
15161	Soutien au rehaussement et au maintien des compétences en littératie des adultes	6 351 208,00	0,00	6 351 208,00
15164	Accueil et francisation en FGA	20 672 405,00	0,00	20 672 405,00
15166	Accroche-toi en formation générale des adultes	27 177 280,00	0,00	27 177 280,00
15167	Soutenir le leadership « pédagognumérique » dans les centres d'éducation des adultes	402 180,11	0,00	402 180,00
15168	Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire	14 171 258,00	0,00	14 171 258,00
15170	Mesures liées aux conditions de travail	97 885 963,98	1 710 835,00	99 596 799,00
15171	Surveillance au préscolaire et au primaire (FAE, FSE, APEQ)	25 799 999,98	-15 553,00	25 784 447,00
15172	Formation et perfectionnement - Personnel de soutien	160 690,00	0,00	160 690,00
15173	Encadrement de stagiaires - Personnel de soutien	2 939 032,00	-751,00	2 938 281,00
15175	Plan d'intervention/d'action - Personnel de soutien - Organismes scolaires anglophones	327 083,00	0,00	327 083,00
15176	Santé et mieux-être (SCFP-FTQ S1, lettre d'entente hors convention)	662 358,00	0,00	662 358,00
15177	Réduction de la période de mise à pied temporaire - Personnel de soutien	1 058 534,00	0,00	1 058 534,00
15178	Incitatif financier et prime pour certains retraités de retour à l'enseignement dans le réseau	35 225 002,00	1 727 139,00	36 952 141,00
15179	Mesures particulières visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant	31 713 265,00	0,00	31 713 265,00
15180	Activités culturelles	53 107 482,65	-1 164 398,02	51 943 085,00
15181	Soutien financier aux comités culturels scolaires	444 350,00	0,00	444 350,00
15182	Programme La culture à l'école	17 171 944,00	0,00	17 171 944,00
15186	Sorties scolaires en milieu culturel	35 491 188,65	-1 164 398,02	34 326 791,00
15190	Activités éducatives innovantes en formation professionnelle	52 778 296,00	0,00	52 778 296,00
15191	Soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en FP	9 035 756,00	0,00	9 035 756,00
15192	Projets TechFAD et projets novateurs	523 508,00	0,00	523 508,00
15193	Réseau pour le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies (RÉCIT) à la formation professionnelle (RÉCIT régional en FP)	2 389 799,00	0,00	2 389 799,00
15194	Soutien aux services aux entreprises en FGA et en FP	10 393 600,00	0,00	10 393 600,00
15196	Soutien à la qualification au regard de la profession d'infirmière et d'infirmier auxiliaires	313 632,00	0,00	313 632,00
15197	Accroche-toi en formation professionnelle	27 667 001,00	0,00	27 667 001,00
15199	Soutien aux initiatives pour offrir de la formation à temps partiel en santé	2 475 000,00	0,00	2 475 000,00
15200	Soutien au déploiement des contenus et activités obligatoires	7 130 475,00	0,00	7 130 475,00
15230	Programmes et projets particuliers liés au projet éducatif des écoles	96 667 169,00	-579 081,00	96 088 108,00
15231	École accessible et inspirante	49 938 696,00	0,00	49 938 696,00
15232	Soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire	46 728 493,00	-579 081,00	46 149 412,00

CERTIFICATION DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2024-2025

SECTION 5: AJUSTEMENTS AUX ALLOCATIONS DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

MESURES D'APPUI (SUITE)

15145	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL (ORGANISMES SCOLAIRES FRANCOPHONES)	2 704 235 \$	DOCUMENT C
15146	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL (ORGANISMES SCOLAIRES ANGLOPHONES)	254 665 \$	DOCUMENT C
15147	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES (FSE, APEQ)	317 387 \$	
15148	SOUTIEN ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (FAE)	6 692 600 \$	DOCUMENT C
15149	SOUTIEN AUX CLASSES D'ACCUEIL	13 005 619 \$	
	VOLET 1 SOUTIEN AUX CLASSES D'ACCUEIL (FSE)	2 295 619 \$	
	VOLET 2 SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (FAE)	5 000 000 \$	DOCUMENT C
	VOLET 3 SERVICES D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS (FSE)	5 710 000 \$	DOCUMENT C
15150	MESURES LIÉES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET À LA VALORISATION DU PERSONNEL SCOLAIRE	355 465 077 \$	
15151	MENTORAT ET INSERTION PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT EN DÉBUT CARRIÈRE (FAE, FSE, APEQ)	50 529 770 \$	
	VOLET 1 PERSONNEL ENSEIGNANT EN INSERTION PROFESSIONNELLE (FSE, APEQ)	5 762 966 \$	DOCUMENT C
	VOLET 2 PERSONNEL ENSEIGNANT EN INSERTION PROFESSIONNELLE (FAE)	5 882 052 \$	DOCUMENT C
	VOLET 3 PERSONNEL ENSEIGNANT MENTOR (FSE, FAE, APEQ)	38 884 752 \$	DOCUMENT C
15153	SOUTIEN À L'ORGANISATION DU PROGRAMME DE MENTORAT	5 489 293 \$	DOCUMENT C
15154	INSERTION PROFESSIONNELLE ET MENTORAT	900 832 \$	DOCUMENT C
15155	COTISATION À UN ORDRE PROFESSIONNEL	96 172 \$	
15156	OCTROI DE CONTRATS DE SUPPLÉANCE À TEMPS PARTIEL JUSQU'A CONCURRENCE DE 100%	60 819 839 \$	DOCUMENT C
15157	DÉPLOIEMENT DE 4000 ETC EN SOUTIEN EN CLASSE AU PRÉSCOLAIRE 5 ANS ET PRIMAIRE	222 852 346 \$	DOCUMENT C
15158	VALORISATION DU PERSONNEL SCOLAIRE		
	VOLET 1 SOUTIEN AUX ACTIONS DE VALORISATION	8 925 518 \$	DOCUMENT C
	VOLET 2 BIENVEILLANCE AU SEIN DES ÉQUIPES-ÉCOLES ET DES ÉQUIPES-CENTRES	3 064 220 \$	DOCUMENT C
	VOLET 3 COLLABORATION ENTRE LES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE-ÉCOLE ET D'UNE ÉQUIPE-CENTRE	2 787 087 \$	DOCUMENT C
15159	SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'OBTENTION D'UN BREVET D'ENSEIGNEMENT POUR LES ENLQ	0 \$	

SOMMAIRE PROVINCIAL

CODE: RA:00

RÉFÉRENCE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2020-2021: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2020-2021 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Total du Québec

CODE: 999000

D.G.F. EN DATE DU: 2021-09-23

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	519 066 023 \$ PAGE 3 -----
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	10 960 975 \$ PAGE 4 -----
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	48 021 481 \$ PAGE 6 -----
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	-1 721 055 \$ PAGE 7 -----
TOTAL DES ALLOCATIONS -----	576 327 424 \$ =====

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2020

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)

0.00

- PRÉSCOLAIRE 5 ANS

3 153.00

- PRIMAIRE

25 389.00

- SECONDAIRE

83 939.23

- TOTAL

112 481.23

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE

32.35

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2020, SELON LE BILAN 4 DU 5 AOUT 2021.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	0 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	3 153.00	0 \$	13 031 832 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	25 389.00	0 \$	98 725 106 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	83 971.58	0 \$	407 309 085 \$
	-----	-----	-----
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			519 066 023 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	81 \$	0 \$
	-----	-----	-----
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	3 153.00	81 \$	255 393 \$
	-----	-----	-----
PRIMAIRE	25 389.00	81 \$	2 056 509 \$
	-----	-----	-----
SECONDAIRE	83 971.58	103 \$	8 649 072 \$
	-----	-----	-----
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			10 960 975 \$ (2)
			=====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

CODE: 999000

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 ACCUEIL ET FRANCISATION

261 160 \$ (1)

30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT

67 534 \$

EFF. SCOLAIRE	X	PONDÉRATION SECONDAIRE (ENS)	X	MONTANT DE BASE	X	PRIME D'ÉLOIGNEMENT
112 481.23		0.7463		0 \$		0.08

30050 MENTORAT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

302 445 \$

30060 SUPPLÉANCE POUR L'ADMINISTRATION D'ÉPREUVES UNIQUES D'INTERACTION ORALE EN LANGUES SECONDES DE 5E SECONDAIRE

NOMBRE DE GROUPES = (EFFECTIF SECONDAIRE 5 / RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES (2)) / FACTEUR DE CONVERSION (3)
285.00 7 755.00 18.59 1.4634

ALLOCATION = NOMBRE DE GROUPES X TARIF DE SUPPLÉANCE D'UNE DEMI-JOURNÉE
285.00 117.11 \$

39 377 \$ (1) (4)

30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT

1 112 134 \$

30110 ADAPTATION SCOLAIRE

1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE

377 534 \$

2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES

2 548 847 \$

- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI

2 201 585 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI

347 262 \$ (1)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES MOYEN DU SECONDAIRE DE L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021.

(3) FACTEUR DE CONVERSION AU SECONDAIRE AFIN DE TENIR COMPTE DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE (54000 MINUTES/ANNÉE) ET DE LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANT EN CLASSE (36900 MINUTES/ANNÉE): 1 GROUPE = 1,4634 POSTES.

(4) L'ALLOCATION COMPREND LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR DONT LE TAUX CONSIDÉRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 EST DE 11%.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	10 420 423 \$ (1)
- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI	9 620 423 \$
- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI	800 000 \$ (1)
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	673 439 \$
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	1 233 979 \$
30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	287 389 \$
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	2 275 121 \$
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	220 308 \$ (1)
Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	2 054 813 \$ (2)
30230 SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	852 487 \$
30240 SERVICES DE GARDE	164 429 \$ (1)
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	274 791 \$
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	2 126 007 \$
30270 AIDE À LA PENSION	100 875 \$ (1)
30280 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	2 395 837 \$
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	1 062 147 \$
30300 PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	132 790 \$ (1)
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	6 450 \$ (1)
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
30340 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR VERS LA RÉUSSITE	3 600 105 \$
30350 SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES	257 236 \$
VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	166 650 \$
VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	90 586 \$

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	1 074 638 \$ (1)
30370 SOUTIEN ADDITIONNEL À LA CONSOLIDATION DES APPRENTISSAGES ET À L'ENGAGEMENT SCOL., DES ÉLÈVES EN CONTEXTE COVID	3 200 000 \$
30371 BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	1 072 500 \$
30372 SOUTIEN PROVISOIRE POUR LES DÉPENSES ENGENDRÉES EN CONTEXTE DE COVID-19	7 500 005 \$
30390 AUTRES ALLOCATIONS	109 590 \$
30391 ALL. SPÉC. POUR INITI., VISANT À RÉP., AUX MS SANIT., ET À SOUT., LA RÉUSSITE DES JEUNES EN CONTEXTE DE COVID-19	4 492 207 \$

3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

48 021 481 \$ (2)

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	-593 961 \$
4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-1 476 421 \$
4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	321 867 \$
4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	-10 826 \$
4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$
4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	38 286 \$

4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

-1 721 055 \$ (2)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES MONTANTS DE BASE

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SECONDAIRE
	-----	-----	-----
MONTANT DE BASE 2019-2020	4 103 \$	3 719 \$	4 771 \$
	-----	-----	-----
AJUSTEMENTS :			
. INDEXATION SALARIALE	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
	-----	-----	-----
. VIEILLISSEMENT DES ENSEIGNANTS	3.7 \$	5.0 \$	7.0 \$
	-----	-----	-----
. CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	8.8 \$	8.2 \$	10.4 \$
	-----	-----	-----
. AUTRES COÛTS	2.6 \$	2.4 \$	4.8 \$
	-----	-----	-----
MONTANT DE BASE 2020-2021	4 118 \$	3 735 \$	4 793 \$
	=====	=====	=====

ANNEXE 2 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

576 327 424 \$ PAGE 1
=====

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

567 107 939 \$
=====

JUILLET 2020 32 826 041 \$

JANVIER 2021 32 765 323 \$

AOÛT 2020 52 943 775 \$

FÉVRIER 2021 0 \$

SEPTEMBRE 2020 0 \$

MARS 2021 55 526 859 \$

OCTOBRE 2020 45 302 769 \$

AVRIL 2021 85 537 002 \$

NOVEMBRE 2020 48 376 320 \$

MAI 2021 85 065 206 \$

DÉCEMBRE 2020 43 687 095 \$

JUIN 2021 85 077 549 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2020 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 (1)

75 764 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2021 (2.1 - 2.2 - 2.3)

9 143 721 \$

NOVEMBRE 2020 (VERSEMENT SPÉCIAL: MESURE 30391. LES MONTANTS SONT INCLUS DANS LE VERSEMENT DE NOVEMBRE.)

4 492 207 \$

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

RÈGLES BUDGÉTAIRES 2021-2022: CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS 2021-2022 - Bilan 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS

AUX FINS DE SUBVENTIONS

DOCUMENT A: FONCTIONNEMENT

Total du Québec

CODE: 999000

D.G.F. EN DATE DU: 2022-09-27

SOMMAIRE

1- ALLOCATION DE BASE	563 605 954 \$ PAGE 3 -----
2- ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE	11 251 460 \$ PAGE 4 -----
3- ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	41 524 490 \$ PAGE 6 -----
4- AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	36 584 546 \$ PAGE 7 -----
TOTAL DES ALLOCATIONS	652 966 450 \$ =====

1. ALLOCATION DE BASE

1.1 EFFECTIF SCOLAIRE

30 SEPT. 2021

1.1.1 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION GÉNÉRALE) (1)

- PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDAA)

0.00

- PRÉSCOLAIRE 5 ANS

3 209.00

- PRIMAIRE

25 471.00

- SECONDAIRE

86 589.63

- TOTAL

115 269.63

1.1.2 EFFECTIF SCOLAIRE (FORMATION PROFESSIONNELLE) (2)

- SECONDAIRE

93.66

(1) CHARLEMAGNE AU 30 SEPTEMBRE 2021, SELON LE BILAN 4 DU 4 AOUT 2022.

(2) SELON LES DONNÉES AU SYSTÈME CHARLEMAGNE.

1.2 CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT DE BASE	ALLOCATION DE BASE
PRÉSCOLAIRE 4 ANS (EHDA)	0.00	0 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	3 209.00	0 \$	14 040 227 \$
PRIMAIRE	25 471.00	0 \$	104 783 724 \$
SECONDAIRE	86 683.29	0 \$	444 782 002 \$
1. TOTAL DE L'ALLOCATION DE BASE			563 605 954 \$ (2) =====

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

2. ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE

2.1 CALCUL DE L'ALLOCATION

	EFFECTIF SCOLAIRE (1)	MONTANT	ALLOCATION
PRÉSCOLAIRE 4 ANS	0.00	81 \$	0 \$
PRÉSCOLAIRE 5 ANS	3 209.00	81 \$	259 929 \$
PRIMAIRE	25 471.00	81 \$	2 063 151 \$
SECONDAIRE	86 683.29	103 \$	8 928 379 \$
2. TOTAL DE L'ALLOCATION TENANT LIEU DE LA VALEUR LOCATIVE			11 251 460 \$ (2)

(1) APPORTÉ DE LA PAGE 2.
 (2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

CODE: 999000

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

30030 ACCUEIL ET FRANCISATION

252 505 \$ (1)

30040 PRIMES D'ÉLOIGNEMENT

69 868 \$

EFF. SCOLAIRE	X	PONDÉRATION SECONDAIRE (ENS)	X	MONTANT DE BASE	X	PRIME D'ÉLOIGNEMENT
115 269.63		0.7463		0 \$		0.08

30050 MENTORAT POUR FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

303 424 \$

30060 SUPPLÉANCE POUR L'ADMINISTRATION D'ÉPREUVES UNIQUES D'INTERACTION ORALE EN LANGUES SECONDES DE 5E SECONDAIRE

NOMBRE DE GROUPES = (EFFECTIF SECONDAIRE 5 / RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES (2)) / FACTEUR DE CONVERSION (3)
297.39 8 109.00 18.15 1.4258769231

ALLOCATION = NOMBRE DE GROUPES X TARIF DE SUPPLÉANCE D'UNE DEMI-JOURNÉE
297.39 123.69 \$

44 228 \$ (1) (4)

30080 TAILLE ET ÉLOIGNEMENT

1 142 009 \$

30110 ADAPTATION SCOLAIRE

1- ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS EN ADAPTATION SCOLAIRE

378 100 \$

2- ÉTABLISSEMENTS ORDINAIRES

2 501 868 \$

- VOLET 1 - ALLOCATION A PRIORI

2 200 050 \$

- VOLET 2 - ALLOCATION A POSTERIORI

301 818 \$ (1)

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) RAPPORT MAÎTRE-ÉLÈVES MOYEN DU SECONDAIRE DE L'ENSEMBLE DES ORGANISMES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.

(3) FACTEUR DE CONVERSION AU SECONDAIRE AFIN DE TENIR COMPTE DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE (54000 MINUTES/ANNÉE) ET DE LA TÂCHE DE L'ENSEIGNANT EN CLASSE (36900 MINUTES/ANNÉE): 1 GROUPE = 1,4634 POSTES.

(4) L'ALLOCATION COMPREND LA CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR DONT LE TAUX CONSIDÉRÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 EST DE 11%.

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30120 PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER EN ADAPTATION SCOLAIRE	11 913 916 \$ (1)
30140 MICRO-INFORMATIQUE À DES FINS ÉDUCATIVES	674 449 \$
30150 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUR L'USAGE PÉDAGOGIQUE DES TECHNOLOGIES	1 237 972 \$
30170 RÉSIDENCES - PENSIONNATS	300 136 \$
30210 ACTIVITÉS CULTURELLES	2 318 620 \$
Volet 1 - CULTURE À L'ÉCOLE	257 154 \$ (1)
Volet 2 - SORTIES SCOLAIRE EN MILIEU CULTUREL	2 061 466 \$ (2)
30220 PROJETS JEUNESSE EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES	30 000 \$
30230 SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	855 246 \$
30240 SERVICES DE GARDE	186 098 \$ (1)
30250 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES	280 442 \$
30260 LUTTE AU RETARD SCOLAIRE	1 740 462 \$
30270 AIDE À LA PENSION	113 916 \$ (1)
30280 MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC	2 403 597 \$
30290 SOUTIEN TECHNIQUE AUX USAGERS DES APPAREILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA PÉDAGOGIE	1 065 584 \$
30300 PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	143 710 \$ (1)
30320 ANGLAIS INTENSIF AU PRIMAIRE	4 902 \$ (1)
30330 FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE	0 \$ (1)
30340 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR VERS LA RÉUSSITE	5 471 759 \$
30350 SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS OBLIGATOIRES	760 880 \$
VOLET 1 - SOUTIEN À L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ	670 000 \$
VOLET 2 - SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	90 880 \$

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)

30360 ALLOCATIONS SPÉCIALES POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ÉLÈVES	1 230 798 \$ (1)
	=====
30370 SOUTIEN ADDITIONNEL À LA CONSOLIDATION DES APPRENTISSAGES ET À L'ENGAGEMENT SCOL., DES ÉLÈVES EN CONTEXTE COVID	4 960 000 \$
	=====
30371 BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE	1 140 000 \$
	=====
30390 AUTRES ALLOCATIONS	0 \$
	=====
3. TOTAL DES ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	41 524 490 \$ (2)
	=====

4. AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1 TRANSFERTS D'EFFECTIF SCOLAIRE RÉGULIER (M20010)	-445 904 \$

4.2 ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (M20040)	-1 043 022 \$

4.3 RÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNÉES ANTÉRIEURES (M20050)	657 310 \$

4.4 AJUSTEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE ANTÉRIEURE (M20100)	-32 069 \$

4.5 OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DU CADRE NORMATIF (M20180)	0 \$

4.6 AUTRES AJUSTEMENTS (M20190)	66 365 \$

4.7 AJUSTEMENTS SALARIAUX RÉTROACTIFS POUR LES ANNÉES 2019-2020 ET 2020-2021 (M20210)	37 381 866 \$

4. TOTAL DES AJUSTEMENTS NON RÉCURRENTS	36 584 546 \$ (2)
	=====

(1) ALLOCATION ACCORDÉE A POSTERIORI.

(2) REPORTÉ À LA PAGE 1.

ANNEXE 1 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

2.1 ALLOCATIONS

652 966 450 \$ PAGE 1

2.2 VERSEMENTS EFFECTUÉS

612 944 105 \$

JUILLET 2021 33 406 050 \$

JANVIER 2022 33 661 859 \$

AOÛT 2021 55 676 741 \$

FÉVRIER 2022 115 063 \$

SEPTEMBRE 2021 0 \$

MARS 2022 68 732 624 \$

OCTOBRE 2021 55 502 887 \$

AVRIL 2022 91 452 663 \$

NOVEMBRE 2021 44 501 408 \$

MAI 2022 92 411 976 \$

DÉCEMBRE 2021 45 113 840 \$

JUIN 2022 92 368 994 \$

2.3 RÉCUPÉRATION EN OCTOBRE 2021 DU TROP VERSÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (1)

268 181 \$

2.4 MONTANT À VERSER (À RÉCUPÉRER) EN OCTOBRE 2022 (2.1 - 2.2 - 2.3)

39 754 164 \$

(1) SELON LA CERTIFICATION FINALE DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021 EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2021.

Réponse

Dans le cadre des nouvelles ententes nationales et conventions collectives, pour l'année scolaire 2024-2025, 4 000 équivalents temps complet (ETC) de soutien en classe pour l'ensemble du réseau scolaire public ont été ajoutés et répartis dans les différents CSS/CS.

Les seules et plus récentes données disponibles pour le soutien en classe proviennent d'une collecte d'informations quantitatives menée en octobre 2024.

Il convient de noter que la collecte excluait les CS Crie et Kativik, alors en négociation de leur entente nationale, ainsi qu'un CSS n'ayant pas répondu. Le taux de réponse s'élève donc à 69 sur 70 (99 %).

Ci-après, le résultat de la collecte :

	TOTAL
Personnes salariées appelées à apporter du soutien en classe	12 703

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).